

Réf : CG/MD
Dossier suivi par :
Camille GRASSIES
Téléphone : 04 76 20 68 79
Mail : camille.grassies@isere.chambagri.fr

Le Président

Chambre d'Agriculture de l'Isère
40, avenue Marcelin Berthelot
CS 92608
38036 Grenoble CEDEX 2
Tél : 04 76 20 68 68
Fax : 04 76 33 38 83
Email : accueil@isere.chambagri.fr

385 A, route de Saint Marcellin
38160 Chatte
Tél : 04 76 38 23 00 | Fax : 04 76 38 18 82
Email : accueil.chatte@isere.chambagri.fr

34-36 avenue des plantations
Route de Ponsonnas
38350 La Mure
Tél : 04 76 30 90 07 | Fax : 04 76 81 15 43
Email : accueil.lamure@isere.chambagri.fr

7, place du Champ de Mars
38110 La Tour du Pin
Tél : 04 74 83 25 00 | Fax : 04 74 83 25 19
Email : accueil.tourdupin@isere.chambagri.fr

15, rue Charles Lindbergh
ZAC Grenoble Air Parc
38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs
Tél : 04 76 93 79 50 | Fax : 04 76 06 42 23
Email : accueil.stgeoirs@isere.chambagri.fr

27 rue Denfert Rochereau
38200 Vienne
Tél : 04 74 85 94 29
Email : accueil.vienne@isere.chambagri.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public

loi du 31/01/1924

Siret 18381001900038

APE 9411Z

www.isere.chambres-agriculture.fr



Mairie Les Deux-Alpes
Monsieur Le Maire
48 Avenue de la Muzelle
38860 LES DEUX ALPES

À Grenoble, le 27 juillet 2018

Objet : Avis CDA 38 sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU sur le territoire de Venosc

Monsieur,

Nous avons reçu pour avis en date du 12 juillet 2018 le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Venosc et nous vous en remercions.

Après avoir pris connaissance du dossier nous vous adressons, par la présente, nos observations et notre avis.

Le projet consiste en la démolition d'un ancien hôtel ainsi que d'une gare de télésiège et la création d'une résidence touristique, de logements sociaux, d'un commerce et d'une liaison piétonne et mécanique. Le secteur de projet se situe à proximité immédiate du centre de la station, en grande partie en zone Ub et génère pour le reste une petite emprise sur la zone Nski du PLU.

En conclusion, le projet présenté n'ayant pas d'impact sur l'activité agricole du territoire, la Chambre d'Agriculture émet un **avis favorable** sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Claude Darlet



MILLIEN Jonathan

De: Yoann LEHMANN <Yoann.LEHMANN@cma-isere.fr>
Envoyé: mercredi 1 août 2018 15:15
À: MILLIEN Jonathan
Objet: Indisponibilité CMA Isère réunion d'examen conjoint du 2 août

Bonjour,

La CMA Isère accuse bonne réception du courrier de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Venosc.

Je vous informe de l'indisponibilité des techniciens de la CMA Isère pour la réunion d'examen conjoint organisée demain.

Pour votre information et dans le souci de vous faire parvenir rapidement notre avis dans les temps impartis, la CMA Isère n'émet aucune réserves concernant les premiers éléments du projet présentés. En considérant les retombées économiques en termes d'emploi et de dynamisation de l'appareil commercial local, la CMA Isère ne peut que vous encourager dans cette démarche.

Je vous remercie de me faire parvenir les éléments de suivi du dossier pour la suite.

Vous remerciant, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,



Yoann LEHMANN

Chargé d'études et de développement économique

Tél : 04 76 70 82 41
Port : 07 62 25 75 20
20 rue des Arts et Métiers
ZAC Bouchayer-Viallet CS 20055
38026 GRENOBLE Cedex 1
www.cma-isere.fr

The advertisement has a green background. On the left, a stick figure holds a red screwdriver and a green wrench. A red speech bubble says 'JE RÉPARE... ET ÇA REPART !'. Various icons of household items (clock, TV, mobile phone, light bulb, laptop, camera, washing machine, vacuum, sewing machine, etc.) are scattered around. The text 'Trouvez le réparateur proche de chez vous' is written in white. Below it, a white box contains the website 'WWW.ANNUAIRE-REPARATION.FR' in red. At the bottom right, there are logos for 'REPARACTEURS', 'CMA', and 'ADEMI'.

MILLIEN Jonathan

De: Rabat Sylvain <sylvain.rabat@isere.fr>
Envoyé: vendredi 27 juillet 2018 11:25
À: MILLIEN Jonathan
Cc: Arnaud Brigitte; Delatre Christophe
Objet: RE: [COURRIER] PLU - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Venosc

A priori personne, le Département n'ayant pas de remarques particulières à formuler sur cette procédure et le projet qui la rend nécessaire.

Pour autant (et bizarrement) j'ai un autre rendez-vous en mairie des Deux-Alpes le 2 août à 14h30. Etant sur place je pourrai peut-être venir confirmer cela en fin de ma première réunion si celle regroupant les PPA n'est pas déjà terminée.

De : Arnaud Brigitte
Envoyé : jeudi 26 juillet 2018 14:15
À : Rabat Sylvain; Delatre Christophe
Cc : j.millien@mairie2alpes.fr
Objet : TR: [COURRIER] PLU - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Venosc
Importance : Haute

Bonjour,

Monsieur Jonathan Millien, chargé de mission urbaniste à la mairie des Deux Alpes, souhaite savoir qui sera présent pour le Département lors de la réunion des PPA du 2 août prochain. Merci de lui répondre par mail (adresse en copie ci-dessus) ou par tél. 04.76.79.24.24



-----Message d'origine-----

De : noreply@isere.fr [<mailto:noreply@isere.fr>]
Envoyé : vendredi 20 juillet 2018 11:10
À : Rabat Sylvain; Delatre Christophe; Arnaud Brigitte
Objet : [COURRIER] PLU - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Venosc

Bonjour,

Je vous transmets le courrier de la commune des 2 Alpes qui réunit les PPA le 2 août prochain pour étudier la mise en compatibilité du PLU de Venosc.

Je vous en souhaite une bonne réception,

Cordialement,

Lauriane Ferrière



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

V/Réf : PB/JM

N/Réf : LB / GV 2018 - 00219

Dossier suivi par : Line BROUSSARD / Gilles VAUDELIN

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@lnao.gouv.fr

Mairie LES DEUX ALPES

27 JUL. 2018

COURRIER D'ARRIVEE

Monsieur le Maire
Mairie Les Deux Alpes
48 avenue de la Muzelle
38860 LES DEUX ALPES

Pour attribution :

..... *Urbanisme*

Pour information :

M. Pierre BALME

M. Stéphane SAUVEBOIS

B.G.S

ST

Finances

Urbanisme

Secrétariat Général

Ressources Humaines

Autres :

Valence, le 24 juillet 2018

Objet : Avis INAO sur déclaration de projet- PLU

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 10 juillet 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune, territoire de Venosc (38).

La commune des Deux-Alpes, territoire de Venosc, appartient aux aires de production de l'IGP « Emmental français Est-Central » et de l'IGP viticole (ex Vin de Pays) « Isère ».

L'étude du dossier ne mène à aucune observation particulière de l'INAO considérant que la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU consiste notamment à déclasser une petite partie de la zone Nski en zone UBc afin de permettre la démolition d'un hôtel et la reconstruction d'un complexe résidence tourisme/logement/commerces au sein de l'enveloppe urbaine.

Le projet ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), n'affecte pas les surfaces agricoles et n'a pas d'impact sur l'ensemble du PLU.

Je vous informe donc que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a notamment pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Délégué territorial

Emmanuel ESTOUR



Copie à : Mairie annexe de Venosc- 5 rue du Câble- 38520 Venosc
DDT Isère - 17 Bd Joseph Vailler- BP 46- 38040 GRENOBLE Cedex 0

INAO - Délégation Territoriale Sud-Est - SITE DE VALENCE - 17, RUE JOSEPH-MARIE JACQUARD - Z.I. DES AUREATS - 26000 VALENCE
TEL: 04 75 41 06 37 / - www.lnao.gouv.fr